

# AUTOUR SIXDENIER MARY

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

2, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Pour Dépôt au Greffe

SOCIÉTÉ P.I.M. SA  
106 bis, rue de Rennes  
75006 PARIS - FRANCE  
Tél: 01 42 22 62 80  
Fax: 01 42 22 75 48

## SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIÈRES - P.I.M.

Société anonyme au capital de 335.387 Euros

Siège social : 106 bis, rue de Rennes - 75006 PARIS

552 065 005 R.C.S. PARIS

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(exercice clos le 31 décembre 2006)

# SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES - P.I.M.

Société anonyme au capital de 335.387 Euros

Siège social : 106 bis, rue de Rennes - 75006 PARIS

552 065 005 R.C.S. PARIS

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES - P.I.M., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous devons formuler la réserve suivante : considérant le contexte politique, économique et juridique du pays dans lequel se situent les actifs financiers de votre société, il existe une incertitude sur leur valeur à la date de clôture de l'exercice, liée notamment à l'absence de certification de leurs comptes par un auditeur légal.

Sous la réserve susvisée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations.**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Figurent à l'actif du bilan des titres de participation qui font l'objet d'une provision pour dépréciation représentant près des trois quarts de leur valeur. Ces titres se rapportent à des sociétés dont les comptes ne font pas l'objet d'un audit légal, et qui se situent dans un pays qui connaît une certaine instabilité. C'est pourquoi nous estimons qu'il existe une incertitude sur la valeur réelle de ces participations, incertitude qui justifie une réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

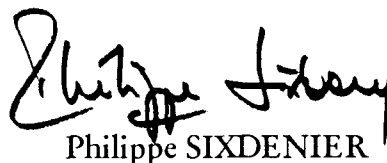
## **III. Vérification et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 7 juin 2007.

Pour la Société de Commissaires aux Comptes  
AUTOUR SIXDENIER MARY

  
Philippe SIXDENIER